

Situation trimestrielle de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV arrêtée au 30 JUIN 2004

**AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2004**

En application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV arrêtés au 30 juin 2004, qui font apparaître un actif net de 5.097.049 dinars pour un capital de 4.942.058 dinars et une valeur liquidative égale à 104,000 dinars par action.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité de votre direction générale. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, basée sur notre examen.

Nos contrôles ont été effectués conformément à la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité et consistant principalement à :

- vérifier la concordance des données dégagées par les états financiers trimestriels avec les livres comptables,
- prendre connaissance des méthodes et principes comptables ayant servi à établir ces états financiers,
- effectuer un examen analytique des résultats et des données financières présentés au 30 juin 2004,
- obtenir de la Direction, les informations jugées nécessaires en de telles circonstances.

Conformément aux objectifs de notre mission, nous n'avons pas mis en œuvre tous les contrôles qu'implique une mission de certification. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion sur l'image fidèle que donnent les états financiers trimestriels.

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part de la remarque suivante :

1. La Société MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV détient, dans son portefeuille au 30 juin 2004, des titres d'emprunts obligataires émis par la Société Tunisie Leasing totalisant 572.110 dinars soit 11,22 % de son actif net.

En application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif, le maximum toléré est de 10%.

Sur la base des diligences accomplies et sous réserve de la remarque ci-dessus mentionnée, nous vous informons que nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV arrêtés au 30 juin 2004.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Néjiba CHOUK

**BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 JUIN 2004
(Unité : en D.T.)**

	NOTE	AU 30/06/04	AU 30/06/03	AU 31/12/03
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille-titres	3-1	4 077 614	5 195 654	4 686 569
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		222 012	0	49 787
b - Obligations et valeurs assimilées		3 855 602	5 195 654	4 636 782
c - Autres valeurs		0	0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3-3	1 028 040	329 163	583 940
a - Placements monétaires		398 212	150 415	198 392
b - Disponibilités		629 828	178 748	385 548
AC 3 - Créances d'exploitation		685	0	1 578
a - Dividendes et intérêts à recevoir		685	0	1 578
AC 4 - Autres actifs		8 284	1 020	15 670
a - Débiteurs divers		7 405	0	13 413
c - Immobilisations nettes		879	1 020	2 257
TOTAL ACTIF		5 114 623	5 525 837	5 287 757
PASSIF EXIGIBLE				
PA 1 - Opérateurs créditeurs		15 329	4 501	16 021
PA 2 - Autres créditeurs divers		2 245	927	1 557
TOTAL PASSIF EXIGIBLE		17 574	5 428	17 578
ACTIF NET		5 097 049	5 520 409	5 270 179
CP 1 - Capital		4 942 058	5 330 472	5 010 451
CP 2 - Sommes distribuables		154 991	189 937	259 728
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		32	7	7
b - Sommes distribuables de l'exercice		154 959	189 930	259 721
ACTIF NET		5 097 049	5 520 409	5 270 179
TOTAL PASSIF EXIGIBLE + ACTIF NET		5 114 623	5 525 837	5 287 757

ETAT DE RESULTAT TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 JUIN 2004

(Unité : en D.T.)

	NOTE	DU	DU	DU	DU	DU
		01/04/04	01/01/04	01/04/03	01/01/03	01/01/03
		AU	AU	AU	AU	AU
		30/06/04	30/06/04	30/06/03	30/06/03	31/12/03
PR 1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	3-2	108 815	175 338	251 547	333 174	446 766
a Dividendes		44 755	44 755	171 285	171 285	171 285
b Revenus des obligations et valeurs assimilées		64 060	130 583	79 284	160 911	273 723
c Revenus des autres valeurs		0	0	978	978	1 758
PR 2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3-4	8 466	26 569	36 568	83 075	99 027
a. Revenus des bons du Trésor		0	0	25 254	52 362	50 825
b. Revenus des billets du Trésorerie		7 722	12 610	10 209	25 165	39 035
c. Revenus des certificats de dépôt		0	0	596	3 818	4 317
d. Intérêts sur comptes courants		744	13 959	509	1 730	4 850
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		117 281	201 907	288 115	416 249	545 793
CH 1 - CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS		-8 750	-16 576	-11 626	-24 622	-45 331
REVENU NET DES PLACEMENTS		108 531	185 331	276 489	391 627	500 462
CH 2 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		-4 731	-9 939	-9 888	-18 009	-37 485
RESULTAT D'EXPLOITATION		103 800	175 392	266 601	373 618	462 977
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-17 961	-20 433	-179 928	-183 688	-203 256
SOMMES DISTRIBUABLES		85 839	154 959	86 673	189 930	259 721
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		17 961	20 433	179 928	183 688	203 256
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		-34 865	-28 712	-148 593	-127 231	-44 945
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 810	676	-934	-993	-961
Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées/cessions de titres		-36 675	-29 299	-147 659	-126 002	-43 435
Frais de négociation		0	-89	0	-236	-549
RESULTAT NET DE LA PERIODE		68 935	146 680	118 008	246 387	418 032

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL ARRETE AU 30 JUIN 2004

(Unité : en D.T.)

	NOTE	DU	DU	DU	DU	DU
		01/04/04	01/01/04	01/04/03	01/01/03	01/01/03
		AU	AU	AU	AU	AU
		30/06/04	30/06/04	30/06/03	30/06/03	31/12/03
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		68 935	146 680	118 008	246 387	418 032
a - Résultat d'exploitation		103 800	175 392	266 601	373 618	462 977
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 810	676	-934	-993	-961
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		-36 675	-29 299	-147 659	-126 002	-43 435
d - Frais de négociation de titres		0	-89	0	-236	-549
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-259 696	-259 696	-576 575	-576 575	-576 575
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		-727 197	-60 114	-4 828 991	-4 609 201	-5 031 076
a - Souscriptions		2 023 036	5 654 931	6 941 935	11 623 375	21 409 826
- Capital		2 127 900	5 516 400	6 993 700	11 343 500	20 644 100
- Régularisation des sommes non distribuables		19 395	87 952	30 823	80 622	169 781
- Régularisation des sommes distribuables		-124 259	50 579	-82 588	199 254	595 945
- Droits d'entrée		0	0	0	0	0
b - Rachats		-2 750 233	-5 715 045	-11 770 926	-16 232 576	-26 440 902
- Capital		-2 800 400	-5 566 700	-11 654 800	-15 794 500	-25 473 300
- Régularisation des sommes non distribuables		-23 494	-77 334	-6 405	-55 140	-168 409
- Régularisation des sommes distribuables		73 661	-71 011	-109 721	-382 936	-799 193
- Droits de sortie		0	0	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		-917 958	-173 130	-5 287 558	-4 939 389	-5 189 619
AN 4 - ACTIF NET		6 015 007	5 270 179	10 807 967	10 459 798	10 459 798
a - Début de période		6 015 007	5 270 179	10 807 967	10 459 798	10 459 798
a - Fin de période		5 097 049	5 097 049	5 520 409	5 520 409	5 270 179
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		55 735	49 513	99 906	97 805	97 805
a - Début de période		55 735	49 513	99 906	97 805	97 805
a - Fin de période		49 010	49 010	53 295	53 295	49 513
VALEUR LIQUIDATIVE		104.000	104.000	103.582	103.582	106.440
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT		1,23%	2,64%	1,20%	2,37%	5,04%

**NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2004**

NOTE N°1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n°88-92 du 2 août 1988 telle que modifiée par la loi n°92-113 du 23 novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

La société a obtenu :

- l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000,
- le visa du prospectus d'émission par le C.M.F. le 26 octobre 2000 sous le n°01.425.

Elle a été définitivement constituée le 22 juin 2001 et a entamé son activité le 21 novembre 2001.

La gestion du portefeuille-titres de la SICAV est assuré par la Compagnie Gestion et Finance «C.G.F.», moyennant une rémunération égale à 0,4% de l'actif net moyen, réglée trimestriellement et à terme échu.

La Banque Internationale Arabe de Tunisie «B.I.A.T.» a été désignée dépositaire des titres et fonds de la SICAV, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- de 0 à 10 millions de dinars : 0,1% de l'actif net avec minimum de 6.000 D
- de 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% de l'actif net
- au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% de l'actif net

NOTE n°2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV sont établis en référence aux dispositions de l'arrêté du ministère des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables sectorielles relatives aux O.P.C.V.M.

Ces états financiers trimestriels comprennent les documents suivants :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ces états trimestriels sont les suivants :

2.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat, les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote.

La différence, par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente, constitue une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen en bourse à la date du 30 juin 2004.

2.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote sont évalués en date d'entrée à leur valeur de marché à la date du 30 juin 2004 ou à défaut, à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons du Trésor et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur prix d'acquisition (valeur nominale – intérêts précomptés non échus).

2.4. CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN
ET DE L'ETAT DU RESULTAT**

3.1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille titres est arrêté au 30 juin 2004 à 4.077.614 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	NOMBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	(en dinars)	
			VALEUR AU 30/06/2004	% DE L'ACTIF NET
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :				
- OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA				
* Emprunt obligataire CIL 2002/1	500	30.000	30.516	0,60
* Emprunt obligataire CIL 2002/2	500	50.000	52.369	1,03
* Emprunt obligataire SOTUVER 2002	1.000	100.000	102.047	2,00
* Emprunt obligataire AL 2001/2	1.000	72.000	74.172	1,46
* Emprunt obligataire ATL 2001/2	2.000	120.000	122.970	2,41
* Emprunt obligataire B.T.K.D. 2002	1.000	80.000	82.898	1,63
* Emprunt obligataire CDS 2001	3.000	180.000	186.679	3,66
* Emprunt obligataire GL 2001/2	500	50.000	51.500	1,01
* Emprunt obligataire SKANES 2003	2.000	200.000	200.667	3,94
* Emprunt obligataire TUNISIE FACTORING	6.000	360.000	361.859	7,10
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING	2.000	120.000	124.095	2,43
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING	2.000	120.000	121.966	2,39
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING	1.000	80.000	83.636	1,64
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING	3.000	240.000	242.413	4,76
* Emprunt obligataire TOUTA 2002	2.550	255.000	266.747	5,23
* Emprunt obligataire EL MAZRAA 2001	500	50.000	51.363	1,01
			<hr/>	
		2.107.000	2.155.897	42,30
- B.T.A. :				
* B.T.A. 6,75% avril 2010	100	100.050	101.234	1,99
* B.T.A. 6,75% avril 2010	200	200.200	202.567	3,97
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	300	302.250	321.670	6,31
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	1.000	1.009.500	1.074.234	21,07
			<hr/>	
		1.612.000	1.699.705	33,34
			<hr/>	
TOTAL OBLIGATIONS ET V. TITRES OPCVM :		3.719.000	3.855.602	75,64
* UNIVERS SICAV	2.165	221.303	222.012	4,36
			<hr/>	
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		3.940.303	4.077.614	80,00

3.2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille titres totalisent, au 30 juin 2004, 108.815 dinars, détaillés comme suit :

	Du 01/04/04 Au 30/06/04	Du 01/04/03 Au 30/06/03
- Intérêts sur obligations et valeurs assimilées échus	64.060 D	79.284 D
- Revenus des placements et autres valeurs diverses	0	978 D
- Revenus des titres OPCVM	44.755 D	171.285 D
	<hr/>	<hr/>
	108.815 D	251.547 D

3.3. PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Cette rubrique est arrêtée au 30 juin 2004 à 1.028.040 dinars, détaillée comme suit :

(en dinars)				
DESIGNATION	NOMBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30/06/2004	% DE L'ACTIF NET
PLACEMENTS MONETAIRES :				
- BILLETS DE TRESORERIE :				
* Billet FLEXO17 – 10/07/2004	1	195.697	199.603	3,92
* Billet FLEXO18 – 04/08/2004	1	146.773	148.883	2,92
* Billet FLEXO19 – 26/07/2004	1	49.029	49.726	0,97
TOTAL DES PLAC. MONETAIRES		391.499	398.212	7,81
- DISPONIBILITES		629.828	629.828	12,36
TOTAL GENERAL		1.021.327	1.028.040	20,17

3.4. REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Les revenus des placements monétaires totalisent, au 30 juin 2004, 8.466 dinars, détaillés comme suit :

	Du 01/04/04 Au 30/06/04	Du 01/04/03 Au 30/06/03
- Revenus des bons du Trésor	0	25.254 D
- Revenus des billets de trésorerie	7.722 D	10.209 D
- Revenus des certificats de dépôt	0	596 D
- Revenus des comptes de dépôt	744 D	509 D
	8.466 D	36.568 D

3.5. CAPITAL SOCIAL :

Le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV est arrêté au 30 juin 2004 à 4.942.058 dinars, détaillé comme suit :

- Capital social	:	4.901.000 D
- Sommes non distribuables de l'exercice clos	:	59.151 D
- Sommes non distribuables de l'exercice en cours	:	<28.711>D
- Régularisation des sommes non distribuables	:	<u>10.618 D</u>
		4.942.058 D

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent, au cours du deuxième trimestre, comme suit :

Capital au 31 mars 2004 :

- Montant	:	5.573.500 D
- Nombre de titres	:	55.735
- Nombre d'actionnaires	:	251

Souscriptions réalisées au cours de la période :

- Montant	:	2.127.900 D
- Nombre de titres	:	21.279
- Nombre d'actionnaires nouveaux	:	46

Rachats effectués au cours de la période :

- Montant	:	2.800.400 D
- Nombre de titres rachetés	:	28.004
- Nombre d'actionnaires sortants	:	37

Capital au 30 juin 2004 :

- Montant	:	4.901.000 D
- Nombre de titres	:	49.010
- Nombre d'actionnaires	:	260